

M. HIRSCH expulse ses retraité-e-s !

En France, la date du 1^{er} avril est toujours redoutée par certains de nos concitoyens.

Non pas à cause des blagues ou farces dont ces personnes pourraient être victimes, mais parce qu'il s'agit de la date où **les propriétaires peuvent remettre en place leurs procédures d'expulsion.**

Les personnes en situation précaire en sont encore plus fragilisées.

A cette situation, **s'ajoute aujourd'hui une nouvelle, concernant les agents de l'AP-HP.**

C'est ainsi, que l'AP-HP avait adressé à ses locataires un avis d'huissier dont certaines lettres avaient été reçues la veille de Noël.

La proposition est simple, pour les plus chanceux : **possibilité de conserver son bail, moyennant le doublement progressif de leur loyer.**

Pour d'autres, le seul espoir reste la réunion d'une commission de conciliation le 25 avril.

D'autres n'ont pas cette alternative, comme les locataires d'une résidence de 84 logements de la rue La Fayette (10^{ème}), à mi-chemin entre les hôpitaux de Lariboisière et Saint Louis. Deux immeubles autrefois gérés par un bailleur social pour le compte de l'AP-HP, et que cette dernière a repris en gestion directe en juin 2016. **Depuis les courriers d'huissiers ponctuent les semaines des locataires.**

Il faut dire que depuis 3 ans, la décision de l'AP-HP de recenser et de récupérer les logements de son domaine privé (2200 au total), pour y loger exclusivement ses personnels en activité, a déclenché une « remise à plat » accéléré des baux et des « clauses de fonction » assorties à la plupart des contrats.

L'AP-HP consent à admettre que le principe soit « difficile » à vivre, en revanche elle se défend de toute violence, se dit « attentive à

toutes les situations des locataires de bonne foi », et rappelle que « notre rôle est celui d'un employeur qui a une politique sociale, pas celui d'un bailleur social ».

« Nous accordons systématiquement des délais quand ils nous sont demandés, déclare l'AP-HP, mais ces logements existent pour répondre aux besoins, l'objectif n'est pas de demander des délais mais de proposer d'avantage de logements à nos personnels. Nous ne pouvons porter tout le poids du mal logement en région parisienne ! »

L'an dernier, 524 appartements auraient ainsi été réattribués, « soit 10% de plus que l'année précédente » selon l'AP-HP.

Dans la foulée d'une vaste enquête sociale réalisée en 2015 auprès de ses locataires, l'AP-HP a également amorcé le « grand ménage » de certains abus (ou laxismes ?) : les locataires n'ayant jamais travaillé à l'AP-HP.

Avec 76 procédures lancées, 51 congés délivrés et seulement **14 logements récupérés**, l'AP-HP aurait plus de difficultés contre les vrais squatteurs, procéduriers qui jouent la montre, selon elle.

En riposte, à l'initiative de l'association des locataires, un rassemblement avait eu lieu le 30 mars 2017 devant le siège de l'AP-HP avec une demande d'audience du directeur général.

D'une part pour exprimer leur écoëurement et dénoncer les méthodes de cette chasse aux retraité-e-s.

Les revendications restent :

- La mise en place d'un moratoire, le maintien dans les appartements des plus modestes,
- la mise en place de solution au cas par cas.

Solidarité avec nos retraité-e-s

Avril 2017